

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 01 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 08 février 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ABROGATION DES 9 CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Dominique SIX, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Valérie VOLLAND, Ségolène BARDET à Gérard LEFEVRE, Daniel BAUDOUIN à Alain CANTEAU, François BONNET à Nadia JAUZELON, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à Olivier D'ARAUJO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Noélie FERREIRA, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Eric PERSAIS, Séverine VACHON à Alain LECOINTE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN, Mélina TACHE.

Titulaires absents excusés :

Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Florence VILLES.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - ABROGATION DES 9 CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA CAN

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article R.163-10 « lorsque la carte communale est abrogée afin d'être remplacée par un plan local d'urbanisme, la délibération portant abrogation de la carte communale peut prévoir qu'elle prend effet le jour où la délibération adoptant le plan local d'urbanisme devient exécutoire. »

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) du 10 décembre 2019 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2015 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements (PLUi-D) et modalités de concertation ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLUi-D de la CAN ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 prescrivant l'abrogation de 9 cartes communales du territoire ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2023 portant organisation de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements, à l'abrogation de 9 cartes communales et aux 24 projets de Périmètres Délimités des Abords du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 5 octobre 2023 à 17h00 ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête (avis favorable) en date du 25 novembre 2023 ;

Vu la délibération du 8 février 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUi-D) de la CAN ;

L'enquête publique unique prescrite par l'arrêté du 23 juin 2023, s'est déroulée du 4 septembre (9h) au 5 octobre 2023 (17h) inclus, sur les 40 communes et au siège de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les 391 observations formulées au cours de l'enquête publique unique ont porté principalement sur le PLUi-D et exceptionnellement sur les PDA. L'abrogation des 9 cartes communales du territoire n'a fait l'objet d'aucune contribution. L'avis de la commission d'enquête ainsi que le rapport d'enquête commun aux 3 procédures sont joints à cette délibération.

Pour rappel, dès son approbation, et après avoir effectué les mesures de publicité nécessaires, le PLUi-D s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la CAN, se substituant automatiquement aux PLU aujourd'hui en vigueur.

Les cartes communales en revanche ne relèvent pas du même régime juridique que les PLU, notamment parce que ces documents d'urbanisme ont été approuvés à la fois par la Commune et par le Préfet. Une procédure administrative complémentaire est donc nécessaire afin de les abroger.

Les communes de la CAN possédant une carte communale sont : Belleville (commune de Plaine d'Argenson), Brûlain, Germond-Rouvre, Juscorps, La Rochénard, La Foye-Monjault, Prissé-la-Charrière (commune de Plaine d'Argenson) Usseau (commune du Val-du-Mignon) et Vallans.

Ainsi, la présente délibération abrogeant les cartes communales des 9 communes citées ci-avant, sera complétée d'un arrêté préfectoral, avec effet le jour où le PLUi-D de la CAN sera exécutoire (article R.163-10 du code de l'urbanisme).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Abroge les 9 cartes communales du territoire sur les communes de Belleville (commune de Plaine d'Argenson), Brûlain, Germond-Rouvre, Juscorps, La Rochénard, La Foye-Monjault, Prissé-la-Charrière (commune de Plaine d'Argenson) Usseau (commune du Val-du-Mignon) et Vallans ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jacques BILLY

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué